

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2025

Délibération n° 26-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250328-DAJ-DEC-25-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SON BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Exposé des motifs :

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos puis constater les résultats et décider de leur affectation. Cette dernière doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, puis le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserve.

Budget principal de la Ville :

Par délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022, le compte 1069 du budget principal de la Ville enregistre un solde débiteur de 320 592.06 €.

L'apurement du compte 1069 se fera progressivement sur 4 exercices (2022-2025) par opération non budgétaire à hauteur d'1/4 du solde du compte 1069 chaque année. Soit 80 148.01 €/an.

Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1.

Cette option doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par la délibération.

La section d'investissement 2024 affichait un déficit d'investissement (D001) de -2 104 236,79 € auquel nous devons ajouter le 3ème quart de l'apurement du compte 1069 pour 80 148.01 € soit un déficit total de 2 184 384,80 €.

Le résultat d'investissement cumulé à reprendre au BP 2024 (ligne 001) est le suivant :

Excédent d'investissement 2024 : 470 376,43 €

Soit un déficit d'investissement cumulé à reprendre au budget 2024 de 1 714 008,37 €.

Il est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2024

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4

Vu les comptes de gestion 2024 ;

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022 relative à l'apurement du compte 1069

Vu l'avis des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 19 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2024 comme suit :

CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

FONTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	3 443 104,45

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	-1 714 008,37
Solde des restes à réaliser	-1 028 953,31
Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)	-2 742 961,68

Affectation RESULTAT	
-----------------------------	--

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	2 742 961,68
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	700 142,77
D001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 714 008,37

CA 2024 – BUDGET ANNEXE - EAU

FONTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	292 740,07

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	36 374,51
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat global de la section d'investissement (Excédent)	36 374,51

Affectation RESULTAT

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	292 740,07
R001 : Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	36 374,51

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 27/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

